



LES ARCHERS DU DONJON

SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91)

Numéro d'agrément FFTA 0891162

<http://archers-donjon-91.sportsregions.fr>



Organisent leur Concours en Salle 2 x 18m les 20 & 21 janvier 2018 *Sélectif pour le Championnat de France et Scratch pour les Arc Nus*

Lieu du concours : Gymnase Romain Rolland (parcours fléchés et voir plans joints).
Accès Parkings par rue des Ecoles ou Rue Romain Rolland
91700 STE GENEVIEVE des BOIS (près de la Gare)
48.38.41.51 N – 2. 19. 17. 85 E

Ouverture du Greffe : 1 heure avant le début des tirs

Horaires des tirs : Samedi 9 h 00 - 13 h 00 - 16 h 30
Le tir de 13 h 00 est réservé en priorité aux très jeunes
Pour précisions, vous reporter à la page INFORMATIONS

Dimanche 9 h 00 - 13 h 30

Inspection du matériel ¼ d'heure avant chaque départ.
Deux volées d'essai. Rythme AB CD

Inscriptions : 9,50 € pour toutes les catégories, à faire parvenir par écrit à :
Jean Marc LEBEGUE
30, avenue Alsace Lorraine – 91700 SAINTE GENEVIEVE des BOIS
Téléphone : 06 74 68 57 77
Email : jm.lebegue@free.fr

Limite générale des inscriptions le 14 janvier 2018
Limite le 7 janvier 2018 pour les réservations des jeunes

Pour être maintenue, toute réservation doit être confirmée par son paiement reçu dans les 5 jours qui suivent.

VOUS DEVREZ PRÉSENTER AU GREFFE UN DES JUSTIFICATIFS PRÉVUS AU REGLEMENT
Il sera souhaitable de présenter au Greffe votre attestation de licence sur le support de votre choix

Une tenue blanche ou de Club sera appréciée. **Chaussures de sport obligatoires**
Les animaux ne sont pas admis dans le gymnase
L'usage de flèches carbone est laissé à l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Blasons : Vous reporter à la page INFORMATIONS

Récompenses : Vous reporter à la page INFORMATIONS

Remise des prix : Dimanche vers 17 h 00, qui sera suivie d'un pot de l'amitié

BUFFET et BUVETTE PENDANT TOUTE LA COMPETITION

INFORMATIONS

Tir du samedi à 13 h 00

Ce Tir est réservé aux Jeunes Archers

Poussins et Benjamins n'ayant pas plus de 2 ans de pratique.
La limite des inscriptions pour eux est fixée au 7 janvier 2018

Les autres catégories pourront s'inscrire à ce départ, mais seront placées sur **liste d'attente**

Dans la limite des places restant disponibles
Ils compléteront les engagements des Jeunes après la limite du 7 janvier 2018

Blasons :

Arcs classiques

- **Poussins** avec Arc limité à 18 # (*si plus certificat médical exigé*) Blason de 80cm
 - **Benjamins, Minimes** Blason de 60cm
 - **Autres catégories**..... Blason de 40cm
- (Possibilité de choix d'un Trispots vertical à l'inscription, pas de modification possible ensuite)*

Arcs à Poulies :..... Trispots verticaux

Arcs nus pour les Cadets Blason de 60cm

Arcs nus pour les Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans.... Blason de 40cm

Récompenses :

Aux trois premiers de toutes les catégories officielles FFTA

Arcs classiques « Hommes » « Dames » -- **Arcs à poulies** « Hommes » « Dames »

Par équipe : 3 meilleurs scores sur les 4 tireurs inscrits - Pas de mixité dans les Equipes

Par équipe classique Jeunes (Benjamins à Juniors confondus dans l'équipe, mixité H/F autorisée)

La composition des équipes devra être déposée au greffe avant le départ du 1^{er} Tireur



LES ARCHERS DU DONJON

SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91)

FFTA 0891162



<http://archers-donjon-91.sportsregions.fr>

Concours de TIR en SALLE des 20 et 21 JANVIER 2018

N°	Nom Prénom	N° Licence	Catégorie	Homme ou Femme	Type de BLASON	ARME			Départ 1	Départ 2	Départ 3	Départ 4	Départ 5
			B.M.C.J S.V, SV			CL Classique	CO Poulies	BB Arc Nu	Samedi 09 h 00	Samedi 13 h 00	Samedi 16 h 30	Dimanche 09 h 00	Dimanche 13 h 30
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
TIRS RESERVES aux très jeunes (POUSSINS et BENJAMINS 2 ans de pratique au maximum)													
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													

Les Equipes sont à déclarer au plus tard, avant le départ de leur premier tireur

Identifiez vous

Compagnie ou Club: Numéro FFTA:

Responsable des Inscriptions:

Adresse:

Téléphone Email :

Votre règlement joint:

Montant du Chèque

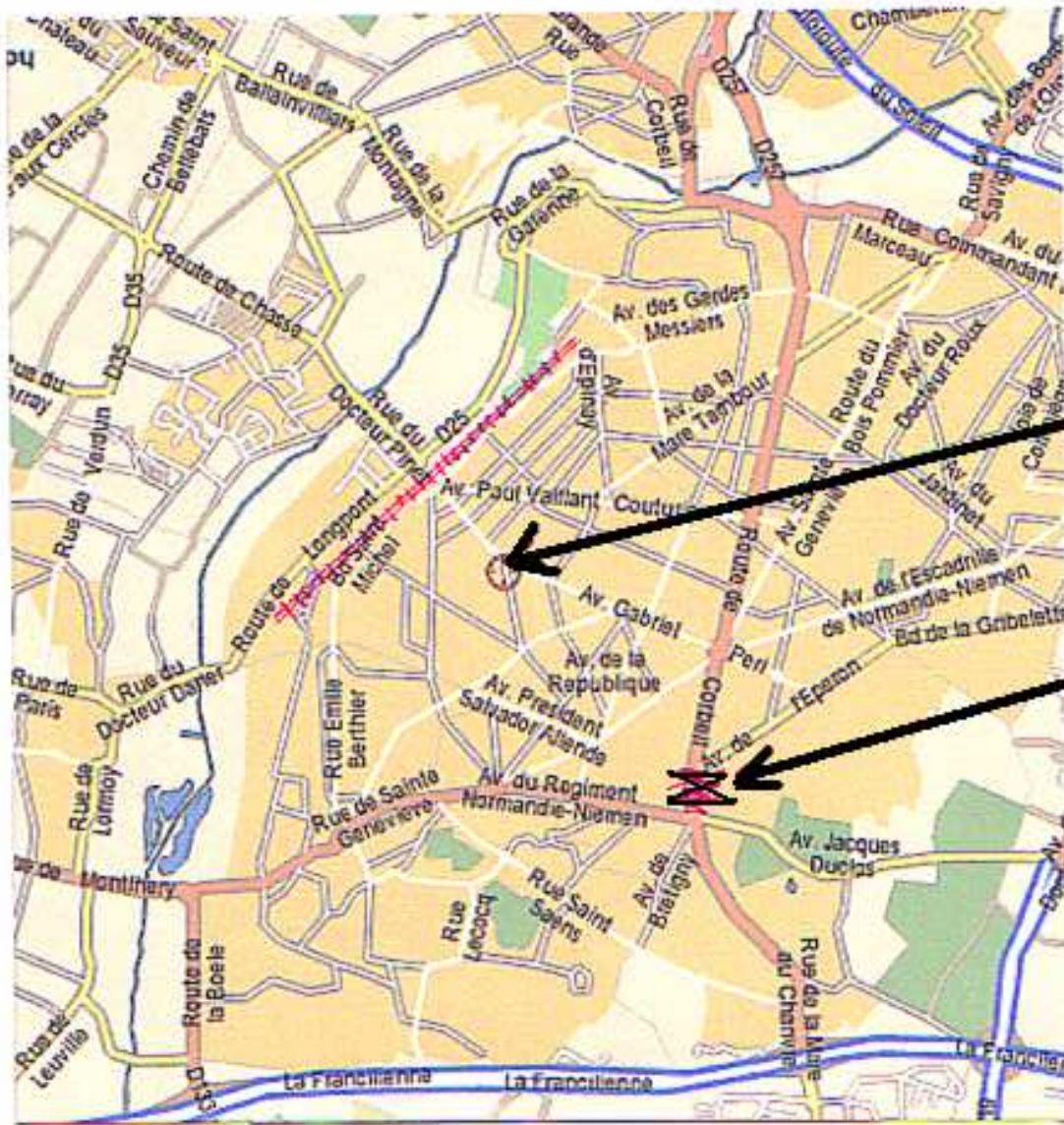
..... x 9,50 €uros

Soit..... €uros

L'établir à l'ordre de: **SGS TIR A L'ARC**

Les Archers du Donjon vous remercient.

Prère de renvoyer avec règlement à: **Jean Marc LEBEGUE 30 av Alsace Lorraine 91700 STE GENEVIEVE des BOIS**



C'est là

Route barrée le dimanche matin car Marché

En ZOOM



C'est là